

ne et en avoir dit mot, mon Pere [Gaudard II] a été ce matin chés luy, il a vu un Portemanteau pret, ses bottes au Jambes, il n'a pas fait semblant à mon Pere de son dessein; Le Jour de la Pentecôte [=24. Mai] il a monté la Garde comtant d'être reçu, mais M. [l'aide-major Jean-Joseph-Gaspard-Nicolas] Techtermann n'a pas voulu le recevoir qu'il n'eut son brevet, ou qu'il eut ordre de Monsieur le Colonel [aux gardes Beat Franz Plazidus Zurlauben], il est revenu [von Versailles?] à Paris, il n'a pas passé la Reveüe pour Enseigne à Drapeau, M.^r le Commissaire exigeant simplement qu'il se presentat demain chés luy, je ne comprends rien à ce procedé, sur ce qu'il n'avoit pu être reçu à Versailles, il [a]² écrit ... [audit] Colonel qui a écrit à mon Pere ce matin, pour savoir de M.^r Roydot s'il [a]² envoyé le Memoire au Prince [gemeint Louis-Auguste de Bourbon, Prince de Dombes, Colonel général des Suisses et Grisons] et si le brevet [es]t² arrivé, et pour sonder le dessein de M.^r Guisinger, mon Pere a eu l'honneur d'en rendre comte à Monsieur le Colonel.

Menin est assiegé [durch franz. Truppen - Krieg zwischen Frankreich und Spanien einer- und u.a. Oesterreich anderseits]³, on doit avoir ouvert la tranchée le 29. [Mai] et hier nos 2. Bataillons [nämlich Sallis und Reding vom Garderegiment] et un de Courten doivent avoir monté la Tranchée, c'est Monsieur [Beat Franz Plazidus] De Zurlauben qui devoit commander comme Mareschal de Camp, voila tout ce qu'on sçait, on attend des nouvelles".

1) s. AH 98/38

2) Wort zerstört; sinngemäss ergänzt

3) s. Zurlauben/HM II 367f.

Original - AH 98, 253

136

[1632]

A

VERZEICHNIS¹, "WAS JCH [BEAT II. ZURLAUBEN DES ZIMMERMANN] HANS LANGEN FRAUWEN [CLEOPHA GILG?] VON BREMGARTEN ZALT UNDT GEBEN LASSEN"

"Den 22ten octobris A^o 1631

10 gl.

wider durch Schwager H[an]s Balthasar [Honegger den] 5ten ... [Dezember] 1631

3 gl.

"Jtem den 12 ... [September] 1632 Jren geben

2 gl. 10 ss"

1) s. auch AH 98/134

AH 98, 254^r (aufgeklebt)